

JE SUIS CONFRONTÉ(E) A UNE SITUATION DE :

QUE PUIS-JE FAIRE ?

QUE FONT MES INTERLOCUTEURS ?



► Mal être au travail

Exemples : sentiment d'isolement, conflits interpersonnels, angoisse, état dépressif, ...

- Je peux contacter le chef d'établissement ou le chef de service
- Je peux également contacter en toute confidentialité :
 - le service médical de prévention des personnels
 - le service social des personnels
 - la DAMESOP 3 ou l'IEN-RH
 - un représentant des personnels au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) départemental

- le chef d'établissement ou le chef de service me conseille et peut intervenir
- Le médecin de prévention des personnels : analyse ma situation et préconise des mesures adaptées
- Le service social des personnels : me conseille, peut me recevoir et m'accompagner
- La DAMESOP 3 ou l'IEN-RH: peut recevoir, proposer un accompagnement ou une médiation
- Les représentants des personnels au CHSCT : me conseillent et m'accompagnent dans la démarche



► Risques pour moi ou des tiers (élèves, parents, ...)

Exemples : dégradation de locaux ou d'équipement, risque de chute, ...

- Je signale le problème au chef d'établissement ou au chef de service
- Je renseigne le registre de santé et de sécurité au travail en ligne

- L'assistant de prévention : peut me conseiller sur la démarche
- le chef d'établissement ou le chef de service : est informé de mon signalement, peut décider d'actions de prévention et assure le suivi des signalements
- Les membres du CHSCT départemental sont informés des signalements



► Danger grave et imminent (pouvant entraîner des conséquences très graves et à court terme pour ma vie ou ma santé)

- J'alerte immédiatement le chef d'établissement ou le chef de service par tout moyen approprié (oral, téléphone, mèl)
- Je me protège ; si nécessaire, et si les conditions sont réunies, je peux me retirer de la situation de travail, sauf si je risque d'exposer autrui au danger
- Je peux prendre contact avec un représentant des personnels au CHSCT
- Je remplis le registre de signalement de danger grave et imminent

- Le chef d'établissement ou le chef de service: représentant de l'autorité hiérarchique, arrête les mesures destinées à faire cesser le danger
- Les représentants des personnels au CHSCT : conseillent et participent au suivi de la situation



► Violences physiques ou verbales de la part d'élèves ou d'adultes

Exemples : insultes, menaces, coups, harcèlement, ...

- Je protège les autres et moi-même
- J'alerte le chef d'établissement ou le chef de service qui remplira une fiche de signalement d'événement grave
- Je peux bénéficier de la protection fonctionnelle de l'administration
- En cas de sentiment de harcèlement, je peux adresser un courrier établissant le rapport des faits à l'autorité hiérarchique
- Je peux porter plainte
- Je peux faire une déclaration d'accident de service ou de travail
- Je peux solliciter l'écoute et l'accompagnement de personnels ressources (coordonnées ci-contre)

- Le chef d'établissement: ou le chef de service transmet le signalement d'événement grave à l'autorité, il peut prendre des mesures conservatoires
- Les personnels ressources (cités ci-contre) : me conseillent, peuvent me recevoir ou m'accompagner dans la démarche

Le guide académique sur les violences et les incivilités précise le rôle des différents interlocuteurs et les démarches possibles.



► Problème de santé ayant une incidence sur mon travail

Exemples : maladie grave ou chronique ayant un impact sur mon travail, grossesse difficile, situation de handicap, ...

- Je peux prendre contact avec un médecin de prévention
- Je peux prendre contact avec le correspondant handicap de mon département
- Je peux prendre contact avec le service social des personnels concernant l'accès à mes droits (personnels et professionnels)

- Le médecin de prévention : peut me recevoir, analyse mes difficultés de santé et/ou professionnelles et préconise des mesures adaptées à mon état de santé
- Le correspondant handicap : peut m'informer et m'accompagner
- Le service social des personnels : me conseille, peut me recevoir et m'accompagner



► Accident de service (sur le lieu ou à l'occasion du travail) et de trajet ayant entraîné ou non un arrêt de travail

Exemples : chute, blessure sur le temps de travail, ...

- Je préviens le chef d'établissement ou le chef de service
- Je consulte un médecin (traitant, hospitalier) dans les meilleurs délais
- Je remplis la déclaration d'accident de service ou de travail
- Je peux prendre contact avec un représentant des personnels siégeant en commission de réforme départementale

- Le chef d'établissement ou le chef de service prend rapidement des mesures conservatoires
- Le médecin consulté établit le « certificat médical initial »
- Le représentant des personnels siégeant en commission de réforme départementale : me conseille

Inspectrice santé et sécurité au travail
Malika REZGUI
Tel : 01 57 02 60 08 – email: isst@ac-creteil.fr

Conseillers de prévention
-Académique : Karen SALIBUR
Tel : 01 57 02 60 11 – email : Karen.Salibur@ac-creteil.fr

-Seine-Saint-Denis
1^{er} degré : Marie ROGLER
Tel : 01 49 21 14 50 – email : Marie.Rogler@ac-creteil.fr
2nd degré : Frédéric Brouzes
Tel : 01 43 93 73 62 – email : ce.93pvs@ac-creteil.fr

Médecin conseiller technique du recteur
Dr Catherine SAVETIER-LEROY
Tél : 01 57 02 68 29 – email : ce.sema@ac-creteil.fr

Médecins de prévention
-Rectorat
Dr Antoine GUERGUERIAN
Dr Stéphane PETER (ATSS)
Tel : 01 57 02 68 30 – email : ce.sema@ac-creteil.fr

-Seine-Saint-Denis
Dr Nabih BOURAS
Tel : 01 43 93 70 91 – email : ce.93medprev@ac-creteil.fr

Infirmière de prévention
Marie-Claire SEGUIN
Tél : 01 57 02 69 25 – email : ce.sema@ac-creteil.fr

Infirmière – Conseiller technique du recteur
Michelle LORENZI
Tel : 01 57 02 68 36 – email : ce.seia@ac-creteil.fr

Assistante de service social –Conseiller technique du recteur
Jeannine ZAKOWETZ
Tel : 01 57 02 68 39 – email : ce.sesa@ac-creteil.fr

-Cheffe de la division de l'accompagnement médical, social et professionnel (DAMESOP)
Marie-Christine SIMULA
Tel : 01 57 02 64 48 – email : ce.damesop3@ac-creteil.fr

IEN-RH :
-DSDEN de la Seine-Saint-Denis
Pascal OTZENBERGER
Tel : 01 43 93 71 68 – email : ce.93ien-grh@ac-creteil.fr

Secrétaires des CHSCT
CHSCT Académique : Marc LESVIGNES
Tel : 06 33 89 19 41 – email : secretairechscta@ac-creteil.fr
CHSCTD 93 : Fabienne GOJU
Tel : 06 22 73 72 84 – email : secretairechsctd93@ac-creteil.fr